



SOMMAIRE

	Page
Point 37 de l'ordre du jour :	
Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (<i>suite</i>)	1857
Point 60 de l'ordre du jour :	
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (<i>suite</i>) :	
b) Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1857
Point 70 de l'ordre du jour :	
Activités opérationnelles pour le développement (<i>fin</i>) :	
h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1857

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (*suite*)*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une brève déclaration sur l'évolution de la situation en ce qui concerne le point 37 de l'ordre du jour, qui, comme les membres le savent, a été laissé en suspens à l'ordre du jour.
2. Après avoir eu des consultations, lors de mon retour au Siège, avec le plus grand nombre de représentants possible — et, en premier lieu, avec M. Naik, vice-président de l'Assemblée générale, à qui j'avais demandé de suivre l'évolution de la situation —, je regrette d'avoir à dire à l'Assemblée qu'il n'y a rien eu de sensiblement nouveau dans les négociations depuis la fin du mois dernier, lorsque, selon ce que je crois comprendre, le Groupe des 77 avait présenté de nouvelles propositions par écrit.
3. Etant donné qu'il n'y a eu aucun progrès vers un accord, je voudrais simplement dire que, bien sûr, si un accord devait être réalisé, je serais disposé, comme je l'ai déjà dit, à reprendre la session de l'Assemblée générale dans les plus brefs délais. Entre-temps, je voudrais, à nouveau, lancer un appel très ferme à tous les intéressés pour qu'ils redoublent d'efforts et accélèrent leurs consultations, dans l'espoir d'arriver à une conclusion satisfaisante en ce qui concerne cette question.

POINT 60 DE L'ORDRE DU JOUR

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*) :

- b) Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

* Reprise des débats de la 106^e séance.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres de l'Assemblée se souviendront que l'Assemblée générale, dans sa décision 36/462, du 16 mars 1982, avait évoqué le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et avait décidé de suspendre temporairement l'examen de ce point. Je voudrais maintenant faire brièvement rapport sur les progrès réalisés jusqu'ici dans ce domaine.

5. Le Commissaire général de l'Office m'a informé que, bien que l'Office ait encore besoin de contributions additionnelles pour garder toutes ses écoles ouvertes jusqu'à la fin de l'année, il y a eu récemment une amélioration suffisante dans la situation financière de l'Office pour lui permettre de garder les écoles ouvertes au-delà de mai 1982. Ce faisant, le Commissaire général a souligné qu'il prend un risque financier délibéré pour éviter les graves conséquences qu'aurait la fermeture de n'importe quelle école de l'Office. Il estime pouvoir prendre cette décision grâce aux réponses reçues jusqu'ici aux appels lancés au nom de l'Office et parce qu'il croit qu'il est possible que la situation financière de l'Office s'améliore davantage. Des contributions faites en réponse aux appels spéciaux ont permis de réduire le déficit concernant le programme d'enseignement de 20 millions de dollars à 12 millions de dollars, et certains donateurs ont indiqué leur intention de remplacer la fourniture de services par des contributions en espèces.

6. Le Commissaire général tient à souligner, cependant, que les efforts pour obtenir des fonds supplémentaires ne devraient pas diminuer. Le déficit des écoles n'est pas encore pleinement comblé, et il est nécessaire de trouver d'urgence 9 millions de dollars pour faire des réparations et des travaux de remplacement dans les locaux et dans l'équipement de l'Office. L'Office aura en outre besoin d'une somme allant jusqu'à 22 millions de dollars pour compenser l'augmentation du coût de la vie dans les traitements du personnel.

7. Je suis certain que tous les membres se féliciteront de cette décision du Commissaire général et reconnaîtront en même temps le risque qu'il a assumé en la prenant. Je voudrais, par conséquent, m'associer au Commissaire général pour réitérer les appels qui ont déjà été faits au nom de l'Office et demander instamment aux gouvernements d'y répondre généreusement.

POINT 70 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement (*fin*) :

h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne l'alinéa h du point 70 de l'ordre du jour, j'ai reçu du Président du Conseil économique et social une lettre [A/36/872], contenant un projet de résolution intitulé « Elargissement de la composition du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ». Il est dit dans cette lettre que le Conseil économique et social allait procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration du FISE au cours de la session qu'il tient

* Reprise des débats de la 103^e séance.

actuellement, et que, du fait qu'il était important que le Conseil d'administration, dont la composition doit être élargie, commence ses travaux le plus rapidement possible, le Président du Conseil économique et social espérait que l'Assemblée générale se saisirait de cette question aussitôt que possible à sa convenance. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte d'examiner la recommandation du Conseil économique et social à la présente séance?

Il en est ainsi décidé.

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite donc les membres de l'Assemblée à examiner le projet de résolution recommandé par le Conseil économique et social, qui figure à l'annexe II du document A/36/872. Je voudrais informer l'Assemblée du fait que le Conseil a adopté ce projet de résolution sans qu'il soit mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 36/244).

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie.

11. M. SHELDON (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : En ma qualité de

président du groupe des Etats d'Europe orientale, je voudrais faire la déclaration suivante. Au sujet de la résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter, le groupe des Etats d'Europe orientale, dans un esprit de coopération et parce qu'il est disposé à chercher toutes solutions de compromis, ne s'est pas opposé à l'adoption par consensus de la résolution relative à l'élargissement du Conseil d'administration du FISE afin d'en porter la composition à 41 membres. Le groupe des Etats d'Europe orientale s'est fondé sur l'idée qu'il était nécessaire de disposer d'une unité d'action pour assurer l'exécution du mandat humanitaire du FISE. Mais, en même temps, nous voudrions souligner que la formule adoptée pour élargir la composition des membres du Conseil d'administration du FISE ne reflète pas pleinement les intérêts légitimes de notre groupe.

12. Sur la base de ces considérations, cette décision, de l'avis du groupe des Etats d'Europe orientale, ne peut être considérée comme étant un précédent et ne peut, en aucun cas, servir de précédent dans le cadre du système des Nations Unies.

La séance est levée à 16 h 35.